

**De :** Yannick Bontemps []  
**Envoyé :** jeudi 13 février 2020 19:57  
**À :** Service Eau Assainissement  
**Cc :** yannickacores  
**Objet :** Pour Monsieur Gérard JAN commissaire enquêteur

Bonjour Monsieur Jan,

-Je vous joins en fichiers joints mes observations pour la zone “LE LISSE” étudiée dans le rapport de zonage Erdeven. C'est un peu long, j'en suis désolé mais le sujet reste très technique et demande à être développé.

-Je vous joins des photos des fossés, prises courant janvier 2020, après une semaine de beau temps, à différents endroits : Kerfelicité, Le Lisse et vers Kerbernesse et près de la zone humide au Nord .

-Je joins une carte pour situer l'emplacement des photos et le réseau de fossés, les zones humides et le sens d'écoulement des eaux vers la mer.

-Je joins une lettre de Mr Nabat maire d'Erdeven jusqu'en 2008 qui aborde l'assainissement au Lisse.

-Une carte de l'urbanisation actuel avec l'emplacement des différents hameaux

-Je vous les transmets en cinq mails.

Pourriez vous me confirmer la bonne réception de ces documents.

Meilleures salutations

Yannick Bontemps

## **Observations : Yannick Bontemps, enquête Rapport de zonage assainissement Erdeven pour la zone étudiée du " LISSE":**

**1 - Dans le Rapport pour la zone "LE LISSE" :** plan de zonage assainissement pour la commune d'ERDEVEN, pour estimer le coût du maintien de cette zone en assainissement individuel ( ANC), sont utilisées les données des diagnostics : conformité du SPANC datant de 2010. Ces données sont anciennes **et partielles et ne présentent que 21 bâtiments sur 48.**

### ***-Rapport de présentation Zonage:***

***(Tableau 29 : état des dispositifs ANC sur la zone " LE LISSE" page 71). La zone actuelle est composée de 47 logements et d'un bâtiment comportant 6 appartements; sur 48 Bâtiments d'habitation en 2010, 21 ANC ont été diagnostiqués.***

Sur ces **21 ANC, 15** sont diagnostiqués (2010) : ***Non conforme avec forts risques de pollution.***

Le rapport estime statistiquement un total de 33 ANC non conformes sur les 48 bâtiments présents. (voir page71)

Pour le calcul du coût du maintien en ANC pour "Le LISSE", le rapport ne retient que 17 installations ANC non conformes (***En partant de l'hypothèse que la moitié des logements sera vendue dans un horizon de 20 années etc...***

***Nous estimons que 17 systèmes d'assainissement seront à réhabiliter .... dans un horizon de 20 années.)***

***-l'Evaluation Environnementale*** du zonage d'assainissement des eaux usées (page 53) présente l'état des installations ANC actualisé (2018) pour "Le LISSE", sous forme à la fois d'une carte (ANC 2010) et d'un tableau (ANC après 2010) utilisant le nouveau classement des installations. Ces deux modes de présentation rendent l'analyse de ces données peu claires. L'évaluation environnementale n'indique pas le nombre total d'ANC non conformes diagnostiqués dans la zone "LE LISSE".

Pour connaître l'état des diagnostics du SPANC en 2018 dans la zone "LE LISSE", il faut synthétiser les deux.

**Ce qui donne :** 15 ANC non conformes sur 21 (en 2010) + 14 ANC non conformes sur 20 (depuis 2010)

Etat du parc ANC au LISSE en 2018 : **29 ANC non conformes** sur 41 diagnostiqués.

Le rapport se base sur des données du SPANC anciennes et incomplètes. Pour le calcul du coup du maintien en ANC pour Le LISSE ce n'est pas 17 ANC non conformes qu'il fraudait retenir mais 29.

**2 -Le Rapport** présente (page 58) la **Synthèse des contraintes** liées à la réalisation d'assainissement individuel.

Les contraintes liées à la réalisation d'assainissement individuel, pour les Parcelles du LISSE , 48 Bâtiments (**Tableau 16** : pages 58) sont:

19% : Contraintes surfaciques (parcelle inférieure à 700 m<sup>2</sup>)

81% : Contraintes de sol (bâtiments raccordés en zone P3 + P2 + P1)

Cela manque de clarté il semble qu'il y ait confusion entre les priorités ANC et les classes de sol. Il faut comprendre que 81% des parcelles ont des sols classés (tableau page 54) soit en classe 1, 2, 3 ou 4 :

- 23% (11) Classe 2 : Zone moyennement favorable à l'assainissement autonome
- 52% (25) Classe 3 : Zone médiocre pour l'assainissement autonome
- 6% (3) Classe 4 : Zone défavorable à l'assainissement autonome

Seulement:

- 19% (9) Classe 1 : Zone favorable à l'assainissement autonome

Les classes 2,3,4 d' aptitudes se rapportent à des sols qu'on ne peut pas utiliser tels quels pour l'épuration et l'évacuation des eaux usées ( **Tableau 16** : pages 58).

(page 55) est précisé: *Il peut donc être nécessaire de mettre en place des dispositifs alternatifs aux dispositifs classiques (épandage) permettant au sol d'assurer **uniquement la fonction de dispersion** : filtre à sable, tertre, micro-stations, etc.*

***D'importance capitale, l'analyse pédologique doit permettre d'apprécier la nature du sol, son aptitude à l'épuration des eaux usées et à l'infiltration des effluents traités.*** (ref : Guide technique pour la réalisation des études de définition d'une installation d'assainissement non collectif pour l'habitat individuel -page 5)

-L'aptitude des sols à l'assainissement autonome pour 81% des parcelles est révélée moyenne, à médiocre voir défavorable, traces d'hydromorphie à faible profondeur.

Les contraintes de sol sont résumées en une phrase dans le **PLU** :

-Pour ces mêmes données: dans le **Rapport de Présentation Révision du PLU** (2017- (page 58 - 2.3.2. Le réseau d'assainissement non collectif) :

Il est précisé: "***Sur les secteurs étudiés, la réalisation d'assainissement individuel est rendue difficile, au vue soit des contraintes surfaciques, soit du sol...***"

3 - La zone "Le LISSE" était pour une très grande partie **située en secteur UBb dans le POS de 2009** , précédant la mise en œuvre du nouveau plan local d'urbanisme de 2017 et a été classée secteur Na en 2017.

**-La zone Na: Secteur délimitant les parties du territoire à la protection stricte des sites, des milieux naturels et des paysages.**(règlement graphique PLU/Zonage 1 sur 3 : planche ouest)

-L'urbanisation dans la zone " LE LISSE" est surtout développée dans le périmètre des hameaux : Kerfelicité, Le Lisse, Kerbernesse qui sont contigus. Elle a cru autour de quelques bâtiments anciens à partir des années 90/95, et a connu une très forte augmentation comme le reste de la commune entre 1999 et 2009. L'urbanisation ne s'est pas arrêtée avant 2017 . Elle est composée d'une majorité de bâtiments (maisons ) récents. Eloignés de cette zone de quelques centaines de mètres, les hameaux Le Triono et Keryvonne sont indépendants et n'ont pas connu se même développement.

-Le rapport précise que : "Les zones étudiées correspondent à des secteurs dont le zonage d'assainissement actuel n'est **plus cohérent avec les projets d'aménagement de la commune** ." ( Extrait Rapport de présentation III.L.2 Zones étudiées page 48)

-En 2017, la quasi- totalité des parcelles étaient urbanisées , une accélération de l'urbanisation à même eut lieu sur les dernières parcelles disponibles la dernière année avant l'application du nouveau PLU, "interdisant" toute nouvelle construction.

-Même si la zone "Le LISSE" n'est plus en cohérence avec les projets d'aménagement de la commune, elle doit être définie, comme une "Zone d'habitation" ; le rapport la classe comme : "Habitat moyennement dense à dense" (RZ page 51).

La population est plutôt "jeune" et est constituée majoritairement d'actifs, couples avec ou sans enfants, venus s'installer et faire leur vie au "LISSE" et de quelques retraités. 70% des habitations sont des résidences principales.

-Dans la zone "LE LISSE" en 2020 ont peut compter 60 logements.

- dont :
- Le Triono 1 bâtiment avec 6 locations
  - Kerbernesse 1 bâtiment avec 4 locations
  - Le Lisse : 2 bâtiments avec 2 locations  
1 bâtiments avec 3 logements (3 système ANC- surface  
1 >700m<sup>2</sup>, 2 <200m<sup>2</sup>)
  - Kerfelicité : 1 bâtiments avec 2 logements dont 1 vide

-La totalité des parcelles de Le Triono est en: classe 1 Zone favorable

Keryvonne: Classe 3 et 4

Kerfélicité, Le Lisse, Kerbernesse les 4 classes de sols

- Ces différents hameaux peuvent peut- être, être étudiés séparément.
- Kerfélélicité, Le Lisse, Kerbernesse (contigus)
- Le Triono,
- Keryvonne

Au vue des différences de contraintes de leurs parcelles, qu'ils ne sont pas contigües, et en prenant en compte le nombre de logement de chaque groupe de hameaux.

4 -Le rapport et l'Evaluation Environnementale n'indiquent pas **quel sont les types de systèmes /filières d'assainissement ANC, conformes ou non conformes présents dans la zone " LE LISSE" et leur nombre.**

**Ces données (SPANC) pourraient être confrontées aux prescriptions techniques (l'Evaluation Environnementale 4.3.3 page 33):**

*Notons que la **conformité réglementaire** d'une installation **n'est pas garante** de son bon fonctionnement, ni de l'absence de pollution : une mauvaise adaptation du traitement vis-à-vis du sol ne permet pas au système de jouer son rôle épurateur.*

-Dans la zone "LE LISSE" ( Kerfélélicité), seulement deux tertres sont visibles et l'on peut estimer sans trop se tromper que la filières Fosse toutes eaux + Tranchées d'épandage, a été privilégiée durant toutes ces années d'urbanisation et a été mise en place, quelque-soit la nature du sol et ses aptitudes à jouer son rôle d'épurateur lorsque la surface était suffisante et représente: 90 % des installations.

Ces informations devraient être vérifiées auprès du SPANC et confrontées à la carte (RZ-page 57) Répartition des logements par aptitude des sols.

Ces installations peuvent être la cause de pollution. Elle ne seront pas remplacées si elles été jugées "techniquement conformes".

Les filières agréées ; (micro-stations) et tertres sont privilégiées maintenant.

**Voir Le Rapport** (page 72): Les futurs systèmes d'assainissement à mettre en place lors de réhabilitations ou de créations.

Pour 17 réhabilitations : **(Nous estimons que 17 systèmes d'assainissement seront à réhabiliter .... dans un horizon de 20 années.)**

- Tranchées d'épandage : ..... 4 (Zone 1)
- Tranchées d'épandage surdimensionnées : .... 2 (Zone 2)
- Tertres : ..... 4 (Zone 3 et 4 )
- Filières agréées : ..... 7 (Zone 3 et 4)

5- Le rapport et l'évaluation environnementale ne présentent pas une lecture détaillée du paysage et de l'environnement proche de la zone "LE LISSE" et de la sensibilité du milieu récepteur.

L'environnement est évoqué dans : ***I.A.2 Justifications du zonage proposé (page 86)***  
***Il est démontré que les dysfonctionnements de certains systèmes d'assainissement individuels peuvent contaminer les fossés qui transfèrent la pollution en quelques minutes au milieu marin en cas de pluie. Ces installations présentent un risque faible en général mais non négligeable... , en particulier en temps de pluie.***

-La partie comprenant les hameaux: Kerfelicité, Le Lisse, Kerbernesse, qui constitue un ensemble contigu, possède son propre réseau hydrographique et comme sur le reste de la commune, ce réseau fonctionne en régime intermittent.

L'hiver, se met en place un réseau hydrographique. Il est alimenté d'une multitude de "sources" qui prennent naissance dans les différentes parcelles des hameaux urbanisés comprenant des ANC. Durant hiver, ces sources sont de débit variable selon les parcelles, certaines faibles sont intermittentes, d'autres plus importantes coulent en continu. Pour toutes ces sources, le débit augmente très fortement après les jours de pluies et diminue progressivement avec les jours de beau temps. Et, si les plus faibles disparaissent momentanément au bout de quelques jours, elles réapparaissent à la pluies suivante tandis que d'autres ne se tarissent pas de tout l'hiver..

Ce réseau hydrographique parcourt un réseau de fossés et de buses interconnectées qui permettent d'évacuer, de drainer l'eau, pour partie vers le Nord, lieux dit Pigeon noir en traversant une zone humide, et à l'Ouest, en traversant une autre zone humide et la D781 pour enfin alimenter le Ru du Poulbé qui se jette dans l'océan au niveau de la plage de Kerminihy.

### **Les enjeux environnementaux : plage de Kerminihy**

#### ***III.H. Patrimoine naturel, usages de l'eau (page 23)***

**- Zone de baignade : OUI** Plage de Kerminihy

**-Zone conchylicole : OUI** Zone n°56.06.1 ("Bande côtière entre la rivière d'Etel et Penthièvre")

**-Pêche à pied (pêcheur professionnel)**

**-Natura 2000 (ZSC, SIC) OUI** FR5300027 – Massif dunaire Gâvres -  
Quiberon, zones humides associées  
FR5300028 - Ria d'Etel

-Au nord du hameau, une partie de ces fossés très anciens sont encore dans leur état d'origine, preuve que la gestion du flux des eaux ne date pas d'hier dans la zone "LE LISSE". Malgré leur peu d'entretien, ils jouent toujours leur rôle d'évacuation/drainage des eaux.

Avec l'urbanisation et l'artificialisation des sols, l'ancien réseau de fossés qui draine ces parcelles à été par endroit modifié :

- busé partiellement parce qu'il traversait des parcelles aujourd'hui urbanisées
- déplacé pour la création d'un chemin desservant de nouvelles habitations
- déplacé et busé parce qu'il traversait par la diagonale des parcelles aujourd'hui urbanisées de plusieurs maisons...

Ce réseau de fossé et buses est indispensable. Si un fossé ou une buse venait à être bouchée empêchant le passage de l'eau (ce qui est déjà arrivé ) le niveau de l'eau commencerait à monter immédiatement même hors période de pluie, jusqu'à débordement de l'obstacle.

L'eau qui sort en quantité plus ou moins importante des parcelles et durant tout l'hiver, atteste de l'hydromorphisme des sols. Les signes de cette d'hydromorphie, les plus importants sont visibles au centre du hameau du Lisse; dans sa partie Est, où une "source" prenant naissance au milieu de constructions neuves ne tarit pas de tout l'hiver, et voit son débit même après 8 jours sans pluie, très important.

Au Lisse, sur les parcelles, sont installées des tranchées d'épandages qui peuvent être saturées en eau durant de longues périodes l'hiver, ce qui ne permet pas aux système de jouer son rôle épurateur.

**- Le milieu environnant de la zone "LE LISSE" est sensible.**

**Sont impactés en cas de pollution : zone humide au Nord, à l'Ouest et Est, en connexion avec le ru du Poulbé , la plage de Kerminihy, Zone de baignade, Zone conchylicole, zone Natura 2000.**

-On peut constater les effets du rejet d'eaux usées dans le milieu hydraulique superficiel dans les fossés de la zone "LE LISSE": voir Photos prises courant janvier2020, après une semaine de beau temps, à différents endroits : Kerfelicité, Le Lisse et vers Kerbernesse et près de la zone humide au Nord .

Je joins une carte pour situer l'emplacement des photos.

Une grande partie des fossés ont été curés à la pelleteuse courant décembre 2019.

Dans les fossés où la pelleteuse n'est pas passée, on peut constater un important développement "d'algues brunes", elle sont vertes dans les fossés exposés au soleil.

**Il est précisé (E.E page 48) Remarque 1 : "Les installations classées : Installations non conformes, ne sont pas forcément des installations ANC polluantes."**

Au " LISSE" en plus d'un grand nombre d'ANC non conformes, un certain nombre d'installations conformes sont par leur nature (tranchées drainantes), sûrement, la cause de la pollution constatée.

## Rappel des:

### I.A.2 Justifications du zonage proposé (RZ page 86)

*-Il est démontré que les dysfonctionnements de certaines systèmes d'assainissement individuels peuvent contaminer les fossés qui transfèrent la pollution en quelques minutes au milieu marin en cas de pluie.*

*Ces installations présentent un risque faible en général mais non négligeable, en particulier en temps de pluie.*

*-La différence de coût entre le maintien en assainissement individuel et la mise en place d'un réseau de collecte pour les secteurs de « Saint Germain » et de « Le Lisse » explique le maintien en ANC de ces zones.*

### **-8.3 Impact de l'ANC- Evaluation Environnementale (page 59)**

*Pour le service SPANC d'AQTA, les parcelles des hameaux de Saint-Germain et de Le Lisse sont suffisantes pour accueillir des installations d'assainissement non collectif. Les installations non conformes peuvent donc faire l'objet d'une réhabilitation*

*-(RZ page 71) **En partant de l'hypothèse que la moitié des logements sera vendue dans un horizon de 20 années et...***

***Nous estimons que 17 systèmes d'assainissement seront à réhabiliter .... dans un horizon de 20 années.***

## **6-CONCLUSION:**

*-La seule justification du maintien en ANC de la zone "LE LISSE": est La différence de coût entre le maintien en assainissement individuel et la mise en place d'un réseau de collecte.*

*- et que les parcelles des hameaux de Saint-Germain et de Le Lisse sont suffisantes.*

*Malgré cette différence de coût: ( Investissement AC: 352 670 € Coût d'exploitation : 10 399 €/ Investissement ANC : 196 000 € Coût d'exploitation : 7 720 €)*

### **A noter :**

**- que cette différence est plus grande pour Crucuno qui passe en AC :**

*-L'aspect financier lié à la réalisation de l'assainissement collectif est une donnée incontournable mais : le zonage d'assainissement des eaux usées est normalement le résultat d'un compromis qui doit permettre de répondre aux possibilités techniques et financières, **ET aux exigences de la protection du milieu.***

**Avant de maintenir "LE LISSE" en ANC, une attention particulière devrait être portée.**



## **CAR :**

-Le nombre d'ANC non conformes actualisés avec des données récentes du SPANC devrait être pris en compte.

-Les contraintes de sols sont fortes : sols moyennement favorable, sols médiocres, voir défavorable à l'assainissement individuel et traces d'hydromorphie à faible profondeur voir de nappe. La réalisation d'assainissements individuels est rendue difficile.

-Un nombre important d'installations non conformes, 29 sur 41 diagnostiquées. (la remise en état de ces systèmes n'est obligatoire qu'en cas de vente!).

-Un nombre important d'installations ANC non compatibles avec les contraintes de sol.

-La prise en compte des enjeux environnementaux est primordiale: la sensibilité du milieu récepteur et la préservation des milieux et usages en aval.

- "Pollution constatée" en différents points du "LISSE", rejets d'eaux usées non traitées vers le milieu naturel. Fort développement de plantes aquatiques et d'algues indiquant une concentrations en phosphore et nitrate dans l'eau qui a filtré à travers les sols plus ou moins enrichis en matière organique et conduit à des phénomènes d'eutrophisation, décomposition, putréfaction.

-Au regard des habitants installés au " LISSE"; estimer que 50% des logements sera vendu dans les 20 ans, ce qui permettrait de voir leur ANC réhabilité, paraît peu réaliste.

-On ne peut pas considérer le coût du passage en collectif excessif au vu du nombre de logements concernés. (sur la zone " LE LISSE": 60 logements) dont 6 bâtiments d'habitations qui totalisent à eux seul 17 logements.

--Ces différents hameaux peuvent peut-être, être étudiés séparément.

-Kerfélicité, Le Lisse, Kerbernesse (contigus)

- Le Triono,

- Keryvonne

Au vue des différences de contraintes de leurs parcelles, qu'ils ne sont pas contigus, et en prenant en compte le nombre de logement de chaque groupe de hameaux.

-La proximité d'un réseau existant et la possibilité de raccordement au collectif. On est loin du seuil d'exclusion de 40 mètres, fixé par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour accorder une subvention. (< 30 mètres par raccordement au réseau collectif.)

## ***RZ : rapport de présentation Zonage:***

Document joints:

-Cartes + photos Zone " Le Lisse"

- Courrier concernant l'assainissement au Lisse DE Mr NABAT maire D'Erdeven jusqu'en 2008.

# LE LISSE ERDEVEN 1





LE LISSE ERDEVEN 3





## LE LISSE ERDEVEN 2



LE LISSE ERDEVEN 2 bis



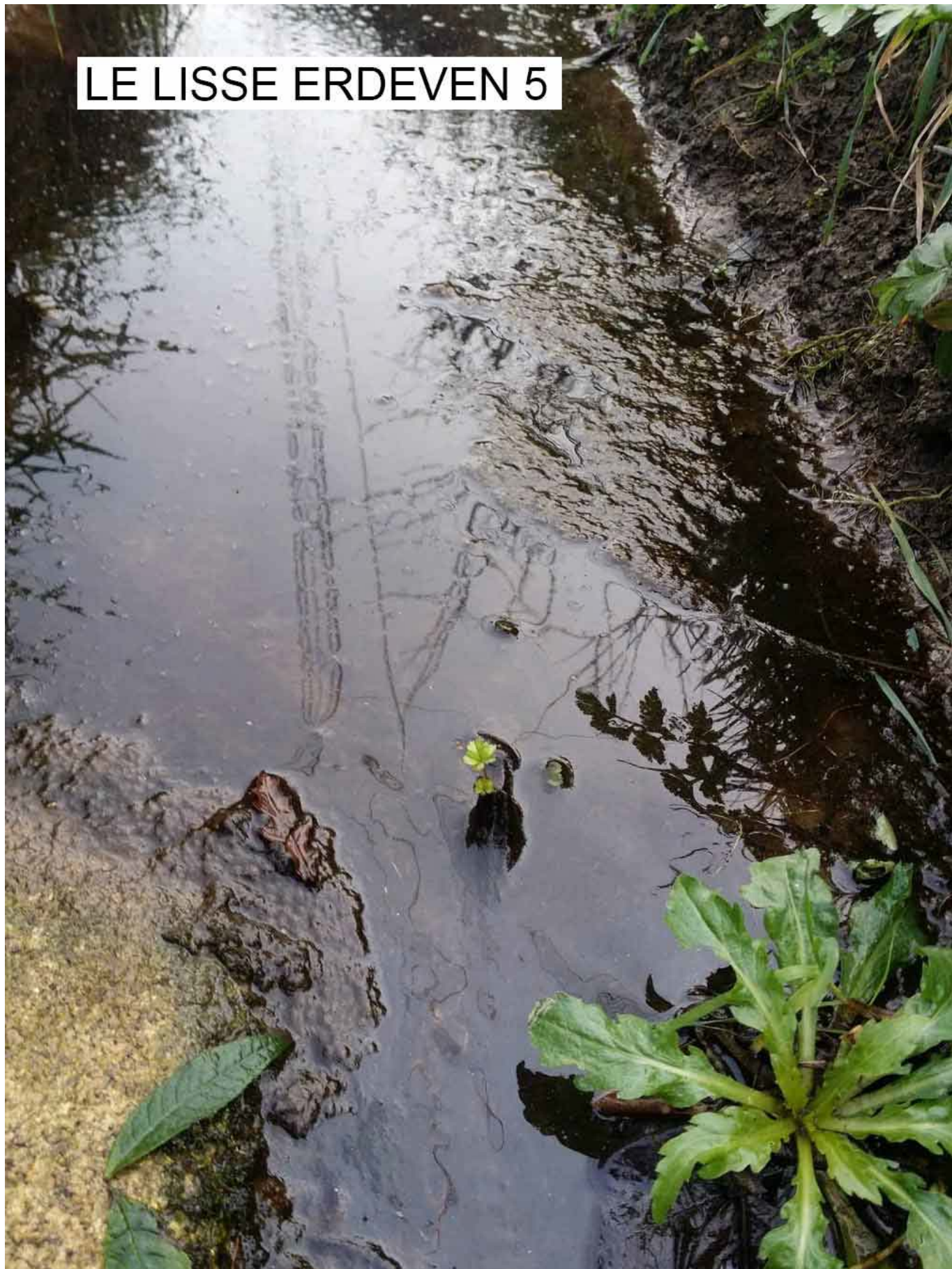


LE LISSE ERDEVEN 4





# LE LISSE ERDEVEN 5







LE LISSE ERDEVEN 6



LE LISSE ERDEVEN 7





LE LISSE ERDEVEN 8





LE LISSE ERDEVEN 8 bis





LE LISSE ERDEVEN 9





LE LISSE ERDEVEN 10





# LE LISSE ERDEVEN 12





LE LISSE ERDEVEN 13

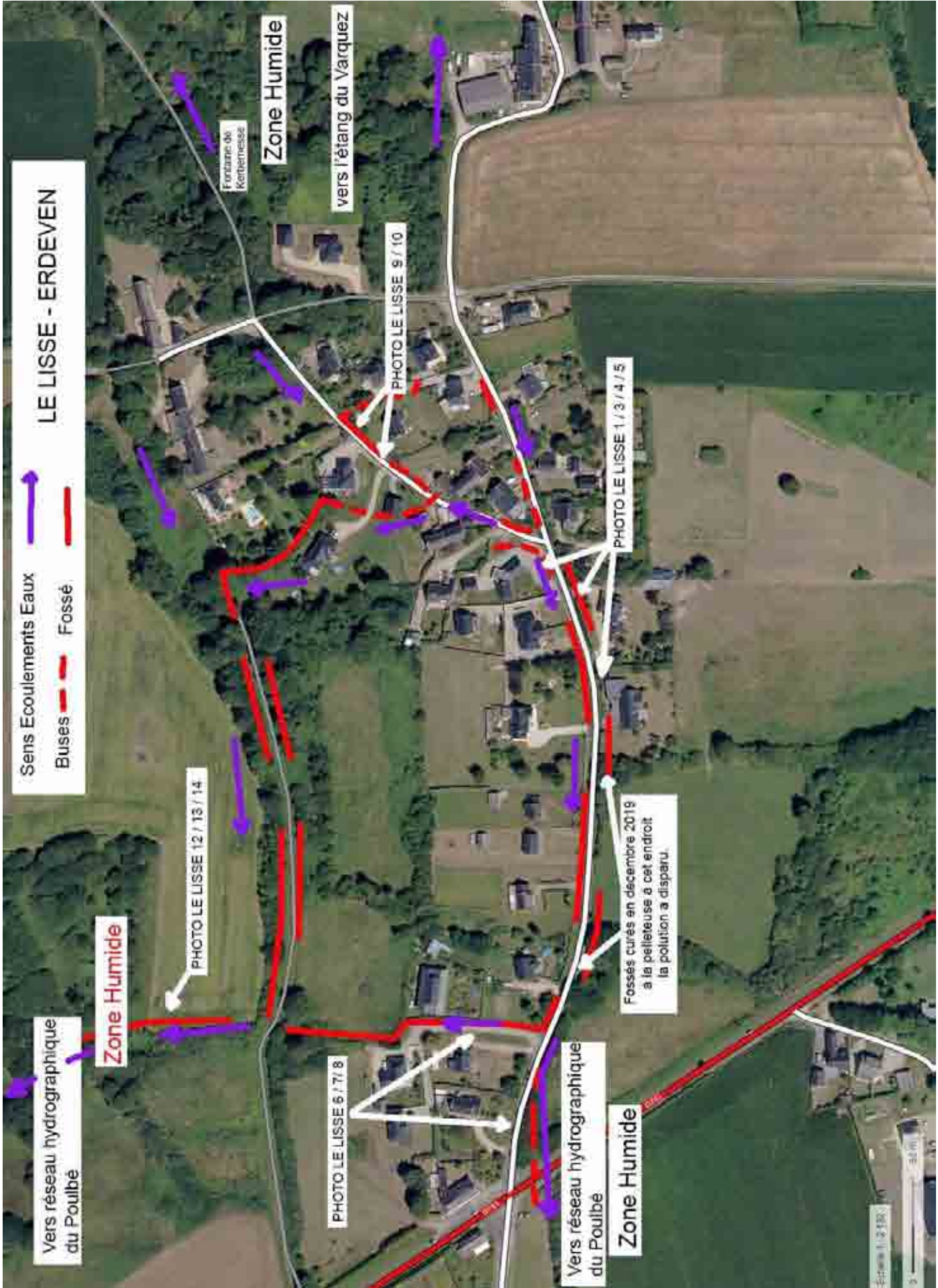




# LE LISSE ERDEVEN 14







# LE LISSE - ERDEVEN

- Sens Ecoulements Eaux
- Buses
- Fossés

Fontaine de Kethennese

vers l'étang du Varquez

PHOTO LE LISSE 9 / 10

PHOTO LE LISSE 1 / 3 / 4 / 5

Fossés curés en décembre 2019  
à la pelleuse à cet endroit  
la pollution a disparu.

Zone Humide

PHOTO LE LISSE 12 / 13 / 14

Vers réseau hydrographique  
du Poulbé

PHOTO LE LISSE 6 / 7 / 8

Vers réseau hydrographique  
du Poulbé

Zone Humide



# LE LISSE ERDEVEN 1





# LE LISSE ERDEVEN 2





LE LISSE ERDEVEN 2 bis





LE LISSE ERDEVEN 3



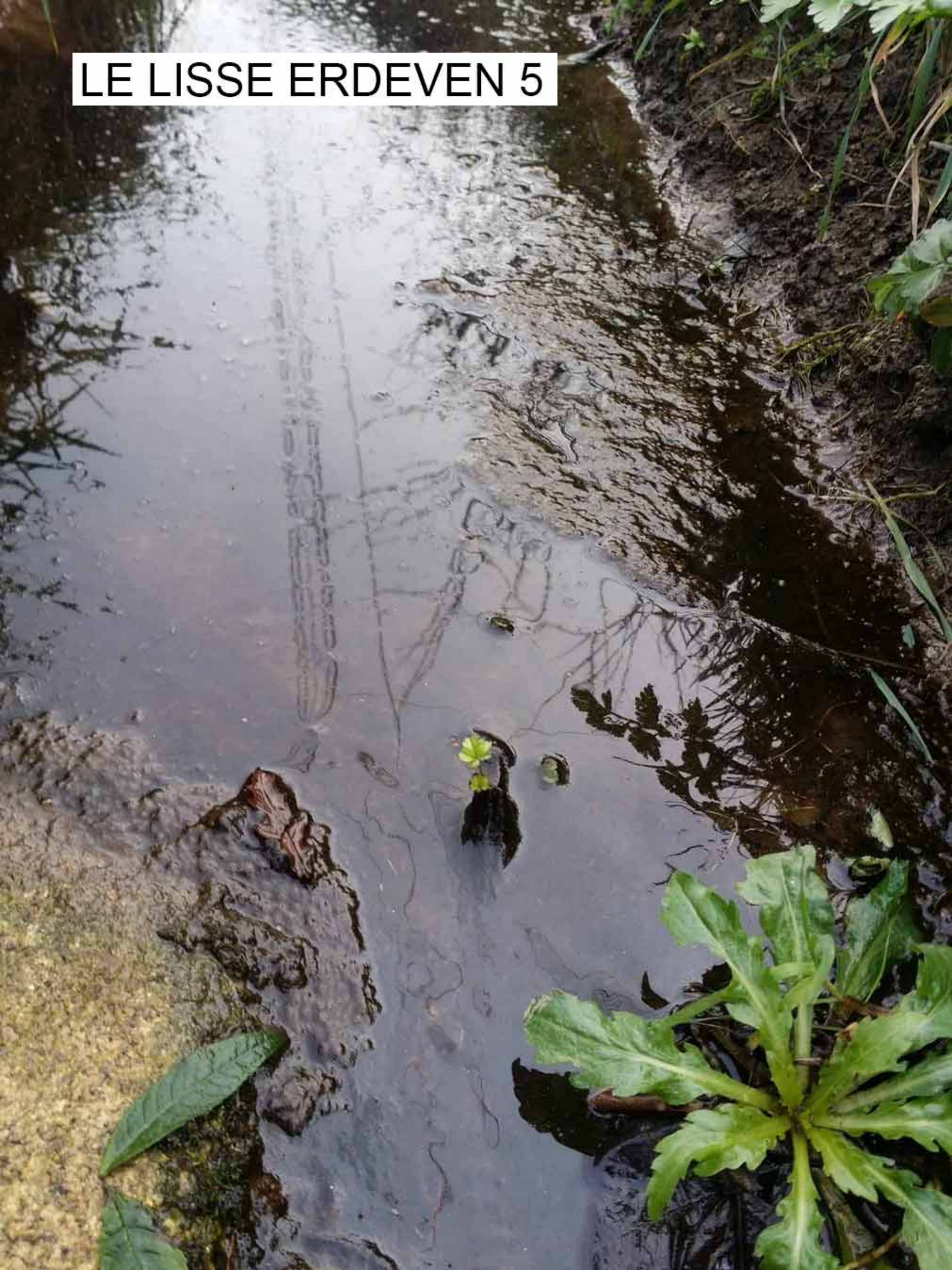


# LE LISSE ERDEVEN 4





# LE LISSE ERDEVEN 5





A photograph showing a grassy area with a small stream or ditch running through it. On the left side, the large black tire and yellow body of an excavator are visible. In the background, there is a building with a dark roof and several skylights, partially obscured by a green hedge and a green tarp. A thin metal rod is stuck into the ground in the grass. The text 'LE LISSE ERDEVEN 6' is overlaid in a white box in the upper right quadrant.

LE LISSE ERDEVEN 6



LE LISSE ERDEVEN 7





# LE LISSE ERDEVEN 8





# LE LISSE ERDEVEN 8 bis



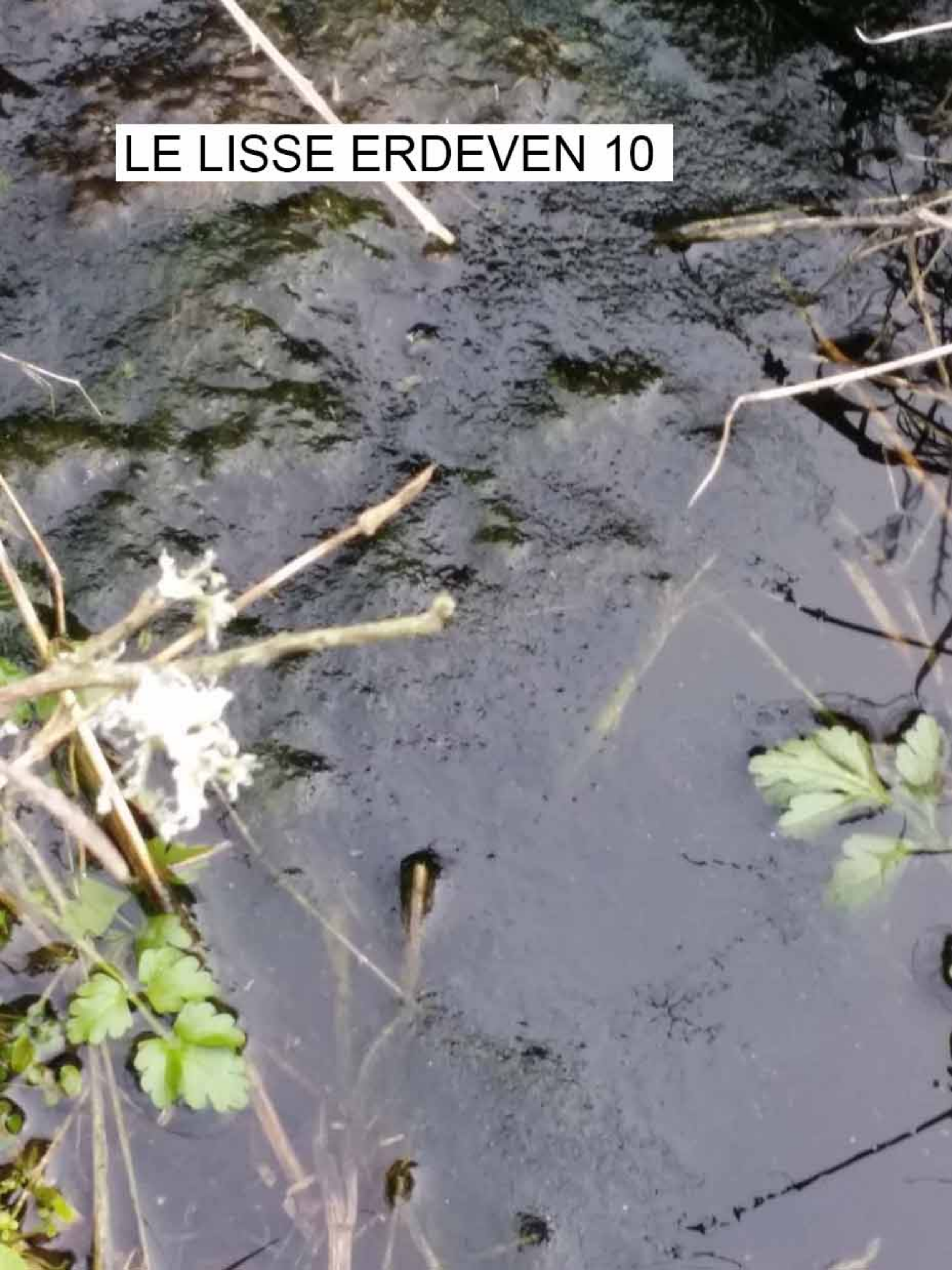


LE LISSE ERDEVEN 9





LE LISSE ERDEVEN 10





# LE LISSE ERDEVEN 12





LE LISSE ERDEVEN 13






# LE LISSE ERDEVEN 14





Sens Ecoulements Eaux 

Buses  Fossé 

# LE LISSE - ERDEVEN

Vers réseau hydrographique du Poulbé

Zone Humide

PHOTO LE LISSE 12 / 13 / 14

Fontaine de Kerbernesse

Zone Humide

vers l'étang du Varquez

PHOTO LE LISSE 6 / 7 / 8

PHOTO LE LISSE 9 / 10

Vers réseau hydrographique du Poulbé

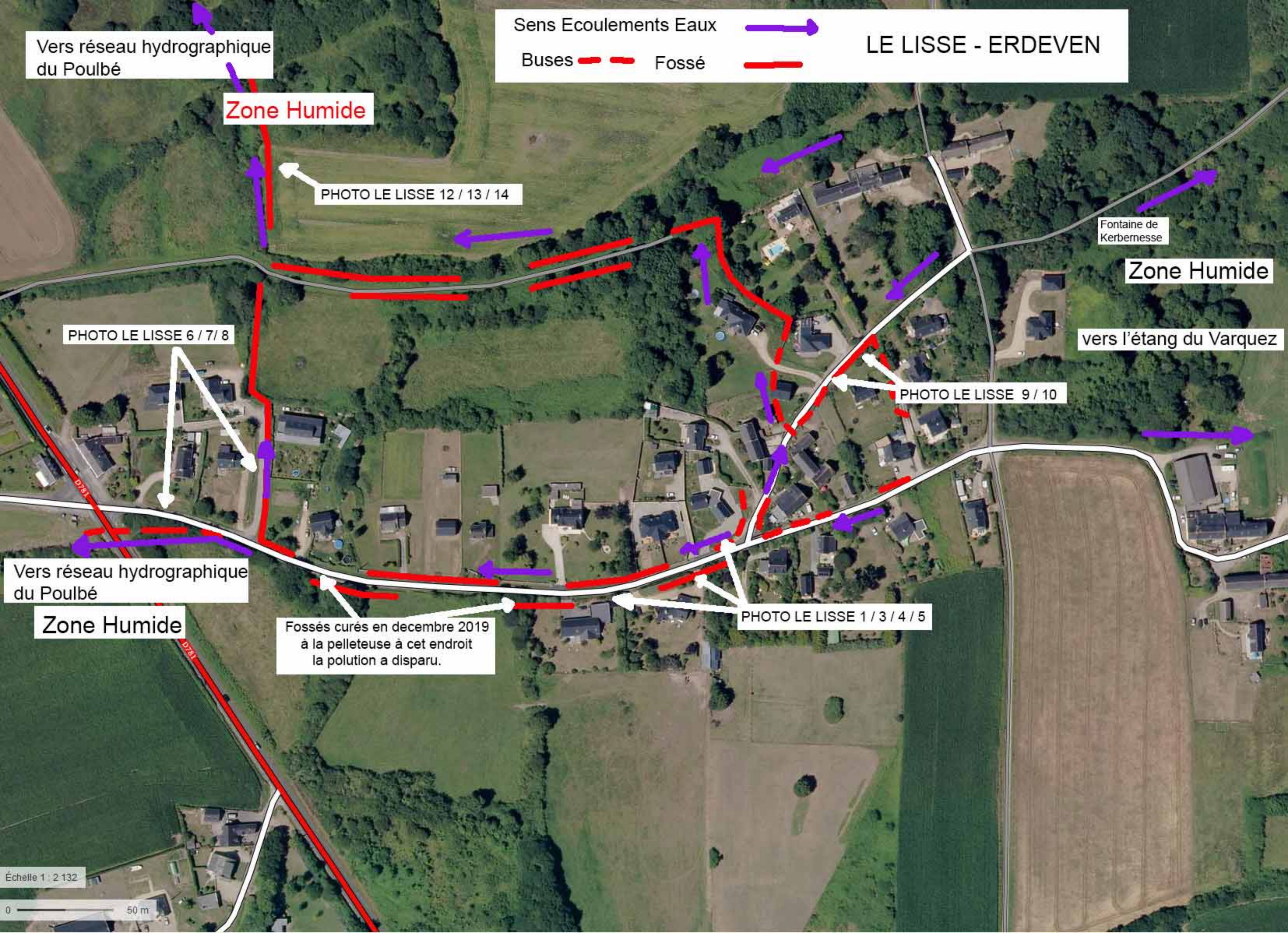
Zone Humide

Fossés curés en decembre 2019 à la pelleuse à cet endroit la polution a disparu.

PHOTO LE LISSE 1 / 3 / 4 / 5

Échelle 1 : 2 132

0 50 m





M A I R I E  
D'  
**ERDEVEN**  
MORBIHAN  
56410 ERDEVEN

Téléphone 97.55.64.62  
97.55.61.60  
Télécopie 97.55.69.44

Le 07 mars 2000

Le Maire d'Erdeven,

à

Monsieur et Madame [REDACTED]  
Le Lisse  
56410 ERDEVEN

**Objet :** Votre courrier en date du 1<sup>er</sup> Mars.

Madame, Monsieur,

J'ai bien pris connaissance de votre courrier en objet, il appelle de ma part les réponses suivantes.

Je suis parfaitement au courant de la situation de la région le Lisse-Kerbernesse et elle fait partie de mes préoccupations. La commune a pris un certain retard dans l'équipement en assainissement collectif (3 ans sans travaux entre 92 et 95) et je dois définir des priorités, d'autant plus que dans le cadre du SIVOM les crédits ne nous sont attribués qu'au compte gouttes. Aussi, la région où vous allez construire, malgré son développement exponentiel, ne figure pas pour le moment parmi nos premières priorités.

En outre, la conduite d'assainissement passant à Kerfélicité est une conduite de refoulement qui ne permet pas le raccordement direct.

Cependant, votre région sera un jour desservie en assainissement collectif, dans l'état actuel de l'avancement des travaux, on peut raisonnablement espérer que cela sera possible dans la décennie.

Désolé de devoir vous faire patienter aussi longtemps, mais à l'impossible nul n'est tenu n'est-ce moi.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes cordiales salutations.

**Le Maire,**





